

**ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF**



PRIX DE THESE 2024

L'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) délivre tous les ans un prix de thèse de doctorat doté de 1000 €.

Ce prix récompensera en 2024 une thèse de droit administratif **soutenue entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023** et qui aura été **proposée pour l'attribution d'un prix** par le jury de soutenance. Si l'Université devant laquelle elle a été soutenue ne formule pas de telles propositions, une attestation de l'Université le confirmant devra être jointe au dossier.

Les candidatures doivent être formulées par un courrier électronique adressé à contact@asso-afda.fr **avant le 17 février 2024** et auquel sera joint un curriculum vitæ précisant le sujet de thèse. Il sera alors indiqué aux candidats la teneur du dossier et l'adresse à laquelle il devra être adressé **avant le 1^{er} mars 2024**.

Le lauréat sera désigné par un jury constitué de membres du Conseil d'administration et d'adhérents de l'AFDA. La remise du prix au lauréat aura lieu lors du **colloque annuel** de l'association qui se tiendra à Nice les 5, 6 et 7 juin 2024.

Les organisateurs du colloque prendront en charge l'intégralité des frais de transport et de séjour du lauréat ; les exemplaires reçus ne seront pas restitués aux candidats.

PRINTEMPS DE LA RECHERCHE 2024

« 1984 »

Le quinzième « **Printemps de la recherche** » se tiendra à Nice, le **mercredi 5 juin 2024** après-midi.

Cette séance permettra d'entendre quatre communications d'une trentaine de minutes chacune et portant sur un aspect significatif du droit administratif en lien avec l'année « 1984 ».

Un appel à contributions est ainsi ouvert permettant à tout doctorant ou jeune docteur en droit de faire parvenir à l'AFDA un projet de contribution de 5 000 à 10 000 signes, sous forme numérique (contact@asso-afda.fr) **avant le 1^{er} mars 2024**.

Il est demandé de ne pas joindre de curriculum vitæ mais d'indiquer sur le projet le nom, le prénom, la date de naissance, les adresses postale et électronique ainsi qu'un numéro de téléphone.

Les projets seront alors sélectionnés par un comité scientifique. Ils devront porter sur un aspect du droit administratif qui aurait significativement évolué sous l'influence d'évènements de tous ordres ayant un lien avec 1984 de façon à contribuer à une meilleure connaissance de la discipline et à en approfondir la recherche. Les quatre contributions retenues bénéficieront d'une publication au sein de la Revue Française de Droit Administratif (RFDA). Les organisateurs du colloque prendront en charge l'intégralité des frais de transport et de séjour des auteurs des communications retenues.

AFDA

Institut Cujas – Université Panthéon-Assas (Paris II)

12 place du Panthéon – 75231 Paris Cedex 05

contact@asso-afda.fr

www.asso-afda.fr